

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 212 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nassera BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 001-9840/21/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Smart Ports 2021-2023"

MET 21/18746/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole agit pour développer les ports du territoire et son espace maritime en mettant en valeur l'économie portuaire et maritime au travers de l'innovation. Le territoire porte, en effet, en lui de formidables potentialités de développement, à la fois en matière de création de richesses et d'emplois.

La notion de « Smart Port » dérivée de celle de Smart City, fait référence à la transition numérique, énergétique et environnementale de secteurs d'activités économiques, qu'ils soient industriels, avec le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), et intégrant son rapport à la ville et à ses usagers, ou bien technologiques avec le développement de l'économie bleue.

Désignant avant tout l'aspect « connecté » et donc numérique de ces évolutions, la notion de « Smart Port » recouvre aussi toute forme de solution intelligente permettant d'améliorer des performances et créer de nouvelles opportunités de services et de connaissances.

La Métropole s'est ainsi engagée dans la démarche territoriale du « Smart Port Métropolitain », projet qui fait partie des actions stratégiques inscrites au sein du Pacte d'Innovation Etat/Métropole signé le 27 janvier 2017 par l'ancien Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et le Préfet de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur (délibération ECO 005-1641/17/BM - Séance du 30 mars 2017).

Dans ce cadre, elle a soutenu le déploiement d'une démarche Smart Port avec ses partenaires publics locaux, notamment les membres fondateurs que sont le GPMM, Aix-Marseille-Université et la CCIAMP. Par délibération ECO 010-6552/19/BM (séance du 26 septembre 2019), la Métropole a entériné l'octroi d'une subvention à la CCIAMP pour la mise en œuvre d'un plan d'action de la démarche et approuvé une convention cadre partenariale destinée à définir les modalités de collaboration et de pilotage entre les partenaires.

Afin de construire le port de demain, les personnes morales de droit public ou privé se sont engagées dans la mise en œuvre d'un grand projet structurant du territoire, le French Smart Port in Med. Il ambitionne de consolider la vocation portuaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tirant notamment parti de la révolution numérique et de la transition énergétique. Parmi les initiatives, les partenaires ont lancé une démarche transversale intitulée « Smart Port Data » avec l'objectif de promouvoir et exploiter le potentiel des données au service du port de demain à travers l'animation d'une communauté d'acteurs et des actions concrètes. La Métropole a pris position sur cette partie du projet global, et, pour porter cette action, a mobilisé une équipe projet composée des différents services opérationnels concernés au titre de la compétence du développement économique ainsi que de la compétence innovation numérique.

La démarche a permis de réaliser les actions suivantes depuis fin 2019 :

- Mise en place d'un groupe de travail réunissant une trentaine d'acteurs du territoire (Enedis, RTE, GRTgaz, AtmoSud, CDC, Ville de Marseille, Région Sud...) aboutissant à la mise en œuvre de trois ateliers pour identifier des cas d'usages à fort potentiel sur les thématiques clés du port (énergie et environnement, flux et logistique) ;
- Ouverture d'un espace dédié sur la plateforme open data de la Métropole pour les membres du consortium. Intégration d'environ cinquante jeux de données sur l'espace data ;
- Identification d'une vingtaine de cas d'usages pertinents et dotés de réelles perspectives de développement d'outils numériques ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

- Création d'un événement fédérateur pour finaliser les travaux de cette première année d'existence : un Hackaviz (concours de data visualisation à destination des étudiants du territoire pour représenter le port de demain) au travers d'une convention multi-partenaire, 5 défis proposés, 17 500 € de prix récoltés auprès de sponsors et 100 jeux de données disponibles.

Au vu du plébiscite rencontré en faveur d'une continuité, la Métropole souhaite amplifier son implication et propose la mise en œuvre d'une nouvelle phase intitulée « Smart Ports 2021-2023 » à travers un programme ambitieux.

- Développement de services numériques basés sur les données collectées

La contribution des acteurs du consortium en matière de données au sein de la plateforme Métropolitaine ne cesse de croître et les cas d'usages exprimés sont nombreux, c'est pourquoi il est nécessaire de transformer cette « matière première » en services aux usagers (professionnels, collectivités et citoyens). Le principe de co-construction basé sur une alliance entre acteurs publics et privés de confiance permet de démultiplier les capacités à proposer et produire de nouveaux services numériques en phase avec les attentes des usagers.

- Mise en place « d'expérimentations Blue Tech »

La politique ambitieuse de développement de la Métropole pour la création d'entreprises et d'emplois favorise également l'essor d'un écosystème dédié à l'innovation dans les filières stratégiques et notamment la filière maritime, au sens large : énergies marines renouvelables, les biotechnologies, les problématiques de sécurité et surveillance maritime, la gestion des ports de plaisance, le génie maritime, l'aquaculture, l'halieutique, le tourisme maritime... Complémentaire des travaux métropolitains pour le French Smart Port in Med, une implication de la Métropole sur la Blue Tech exprime sa volonté de se positionner comme un territoire pleinement maritime en faveur de l'économie bleue. Elle deviendrait ainsi un territoire d'expérimentation ambitieux, rassemblant des institutions publiques et privés autour de défis sociétaux et projets communs.

En accélérant le recours à l'innovation et l'expérimentation, la Métropole se place ici comme un initiateur d'échanges et de dialogue au service du « faire ensemble » et du territoire de demain. Autant de projets pour accélérer le développement durable et d'améliorer les conditions de vie (qualité de l'air, mobilité) des habitants du territoire.

L'ensemble de ce programme tend à consolider une stratégie maritime multi partenariale mettant en valeur un littoral riche d'activités économiques portuaires, d'espaces naturels protégés et des activités nautiques pour les citoyens.

L'opération Smart Ports 2021-2023 aura lieu sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec un démarrage des premières actions prévues à partir de juin 2021, les dernières se termineront en juin 2023.

Pour atteindre ses objectifs, la Métropole a déposé un dossier auprès de l'Etat à travers la dotation de soutien pour l'investissement local (DSIL) afin de financer ces actions d'investissement à hauteur de 360 000 € HT sur un budget total de 450 000 € HT, soit 80% de subvention.

L'opération d'investissement « Smart Ports 2021-2023 » d'un montant de 540 000 euros TTC inscrite au Budget Principal et enregistrée dans l'autorisation de programme 210031BP du programme 03 doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 540 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférent.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Smart Ports 2021-2023 » pour un montant de 540 000 euros TTC, rattachée au programme 03, code AP 210031BP.

Article 2 :

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2021 : 60 000 euros TTC
- Année 2022 : 240 000 euros TTC
- Année 2023 : 240 00 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ